

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 23 février 2017, à 20h15

Présidence	M. Vincent BRODARD, Président
Vice-Présidence	Mme Christine VALLELIAN, Vice-Présidente
Présents-es	pour le Conseil général, 45 membres, dont ceux nommés ci-dessus Mmes MM. Milan ANDRIC - Milica ANDRIC - Philippe AYER - Jacqueline BALMAT - Valentin BARD - Frédéric BERSET - Alain BOSSON - Jacqueline BOURQUI - Ophélie BRODARD - Stéphanie CHOFFLON - Simon CODOUREY - Corine CUDRE-MAUROUX - Nicolas DAFFLON - Achille DEILLON - Didier ECOFFEY - Roxane ECOFFEY - Thierry ECOFFEY - Olivier ELTSCHINGER - Corinne FINGER - Patrice GEINOZ - Christophe GILLON - Christophe GIRARD - Denis GRANDJEAN - François HELFER - Manuel HURNI - Bernard JAQUET - Philippe JORDAN - Sami LAMHANGAR - Stefanie LOSEY - Fanny LUDI - Olivier MARILLER - Christelle MASUR LUU - François-Xavier MEUWLY - Nicolas PACCAUD - Vesna PETROVIC - Jean-Yves PYTHON - Thierry ROPRAZ - Nicolas SALAMIN - Thierry SCHMID - Christophe SCHMOUTZ - Jean-Marcel SCHMOUTZ - Patrice SCHMOUTZ - Pascale ZERMATTEN LAMHANGAR
Excusés	pour le Conseil général Mme Nicole BARDET MM. Eric BUCHMANN - Charles DECRIND - Sébastien RODI - Stefan TRÜMPLER
Présents	pour le Conseil communal, 9 membres M. Dominique BUTTY, syndic M. Jean-Denis CORNU, vice-syndic Mme MM. Pascal DELABAYS - Didier DEMIERRE - Luc BARDET - Emmanuel BUSSARD - Marc MENOUD - Christian PERRIER - Micheline POULIN pour l'Administration communale M. Yves BARD, Secrétaire communal
Rédacteur	M. Yves BARD, Secrétaire communal
Dactylo	Mme Hélène PITTET, Secrétaire

*« Chères et chers collègues Conseillères générales et Conseillers généraux,
Monsieur le Syndic,
Madame la Conseillère communale, Messieurs les Conseillers communaux,
Monsieur le Secrétaire communal,
Mesdames et Messieurs les Représentants de la Presse,
Mesdames, Messieurs,
Cher Public,*

« Ce n'est pas la première fois que notre séance doit se tenir à un autre endroit que d'habitude, pour des raisons carnavalesques, que je respecte avec le plus grand plaisir. Mais c'est sauf erreur la première fois que nous siégeons dans la Maison St-Charles.

Alors ce soir, au lieu de vous entretenir de questions politiques, j'ai choisi de vous parler de ce lieu, chargé d'histoire et d'émotion. J'ai trouvé quelques informations sur Internet, et d'autres dans le magnifique ouvrage de mon ami François Raemy « Balade à Romont ».

C'est en 1884 que le Pensionnat St-Charles a été ouvert, tout d'abord destiné à la formation de jeunes futurs prêtres. Il porte le surnom de La Ratière, du nom de la maison Joye dans laquelle il était installé au départ. Le premier bâtiment pour l'internat est de 1913, puis un agrandissement en 1928 permet d'accueillir de nouveaux élèves. En outre Fernand Dumas a aménagé dans les combles une chapelle, véritable petit bijou architectural, notamment avec ses vitraux de Cingria.

Le pensionnat St-Charles restera en fonction jusqu'en 1973, au moment de l'ouverture de l'Ecole secondaire à Arruffens. A chaque fête de clôture de l'année scolaire, on y chante encore le Valet de La Ratière, du nom du bâtiment d'origine dont je viens de vous parler.

Actuellement, la Maison St-Charles accueille des classes d'enseignement spécialisé et abrite sporadiquement diverses manifestations.

Je souhaite - et j'en suis même certain - que nos débats de ce soir seront empreints de l'esprit de ces lieux, à savoir le respect, la curiosité, la soif d'apprendre, sans pour autant mettre de côté notre plaisir de débattre et prendre des décisions qui vont dans l'intérêt du service public et de toute la population de notre ville.

C'est dans cet esprit que j'ouvre la séance de ce soir, ma dernière en tant que Président.

Le Conseil général prend acte de la démission de M. Jean-Pierre AEBERHARD, qui est remplacé par M. Olivier MARILLER, premier des viennent-ensuite de la liste UDC. Bienvenue à notre nouveau collègue, que j'invite à se lever. Je le félicite et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ce nouveau mandat.

EXCUSES

Pour le Conseil général, excuses reconnues valables de

- Mme Nicole BARDET.
- M. Eric BUCHMANN.
- M. Charles DECRIND.
- M. Sébastien RODI.
- M. Stefan TRUEMPLER.

PRESENCES

Il ressort de la liste des présences signée par chacune et chacun la participation de **45 Conseillères et Conseillers généraux** à cette séance. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'art. 44 de la Loi sur les Communes, le Conseil général est apte à délibérer puisque la majorité de ses membres est présente.

Quant au Conseil communal, il est présent in corpore.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La convocation, l'ordre du jour ainsi que les messages ont été adressés à chaque Conseiller et Conseillère général-e dans la forme et les délais mentionnés par la loi.

Aucune remarque n'étant formulée concernant la convocation, **M. le Président** déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

Pour le bon déroulement des débats, il prie chacun de bien lever son carton lors des votes et suffisamment longtemps, afin de permettre aux membres du Bureau de faire leur travail de comptage.

Il remercie les différents intervenants de bien vouloir transmettre à M. le Secrétaire communal, en fin de séance, une copie de leurs interventions, ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il les remercie également d'utiliser les micros qui ont été distribués, de façon à faciliter la compréhension.

La circulation du micro sera assurée par Mme Lisa ROUILLER, apprentie employée de commerce auprès de l'Administration, que je salue cordialement et que je remercie pour sa précieuse aide.

M. le Président rappelle enfin que cette séance a été enregistrée, pour faciliter la tenue du procès-verbal.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016.

2. Demandes de crédit de :

2.1 CHF 40'000.00 pour l'étude de mobilité et de stationnement du secteur de la Condémine et d'Arruffens.

2.2 CHF 50'000.00 pour la mise en place de dégrilleurs dans les déversoirs d'orage des collecteurs en provenance de l'Intra-muros.

2.3 CHF 40'000.00 pour la mise en place d'une vanne de régulation et d'un système de chloration pour le traitement des eaux de Massonnens.

2.4 CHF 66'000.00 pour l'étude de la réhabilitation des sources du Gibloux.

3. Elections :

3.1 Du/de la Président-e du Conseil général.

3.2 Du/de la Vice-Président-e du Conseil général.

3.3 D'un-e Membre à la Commission des naturalisations.

4. Divers.

Cet ordre du jour ne suscitant aucune remarque, **M. le Président** le soumet au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ADOPTE L'ORDRE DU JOUR PROPOSE.

A l'issue de ce vote, **M. le Président** passe à l'examen des objets proposés.

1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2016

La lecture du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016 n'est pas demandée.

Ce document ne suscitant aucune remarque, **M. le Président** le soumet au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016.

M. le Président remercie et félicite toute l'équipe du Secrétariat communal pour l'excellente tenue de ce document.

2.1 DEMANDE DE CREDIT DE CHF 40'000.00 POUR L'ETUDE DE MOBILITE ET DE STATIONNEMENT DU SECTEUR DE LA CONDEMINES ET D'ARRUFFENS

M. le Président passe la parole à **M. Marc MENOUD**, Conseiller communal, Directeur du dicastère de l'AMENAGEMENT, pour la présentation du rapport du Conseil communal.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

M. le Président passe la parole à **M. Alain BOSSON**.

« Lors de sa séance du 7 février dernier, la Commission financière a accepté à l'unanimité de ses membres présents la demande de crédit de CHF 40'000.00 pour l'étude de mobilité et de stationnement du secteur Condémine/Arruffens, et recommande au Conseil général de l'accepter. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

■ Intervention de M. Achille DEILLON, pour le Groupe PDC

« Le Groupe PDC s'est posé la question de l'historique des études liées à la mobilité que le Conseil général a voté ces dernières années. Même comme membre de la Commission d'aménagement, il n'est pas toujours facile de s'y trouver. Il y a eu le plan directeur de la mobilité, le projet de la Route d'Arruffens et bien d'autres, mais il est difficile de lire le lien entre elles.

Dans ce sens, le Groupe PDC s'est posé la question de la relation de cette étude avec le PAD-cadre en cours sur le site d'Arruffens.

Est-ce que le Communal détient une information plus précise dans ce sens ? »

■ Intervention de M. François HELFER, pour le Groupe PLR

« Donnant suite à la réunion du Groupe PLR du 15 février 2017, nous tenons à vous confirmer notre soutien pour cette étude, laquelle semble indispensable.

Toutefois, le Groupe PLR aimerait rendre attentif le Conseil communal au nombre d'études incalculables en sa possession votées antérieurement. Nous souhaiterions, par cette intervention, être informés plus régulièrement sur les résultats ou l'avancée des études en cours afin d'inscrire ce nouveau crédit d'étude dans un horizon temps aux côtés des autres études sur le même sujet et ainsi comprendre la vision du Conseil communal sur la mobilité et le stationnement au sein de la Ville de Romont dans sa globalité.

Le Groupe PLR remercie d'ores et déjà le Conseil communal pour sa collaboration, ses communications ainsi que son souci de transparence envers le Conseil général. »

En réponse à l'intervention de M. DEILLON, **M. Marc MENOUD**, Conseiller communal, précise que le PAD-cadre sera prochainement présenté dans sa version préalable où il sera « autosuffisant » et ne débordera pas sur d'autres quartiers. La demande de crédit de CHF 40'000.00 de ce soir concerne précisément le quartier de La Perrausa et le quartier d'Arruffens, pour régler la problématique liée aux écoles, à la piscine, etc. Ultérieurement, un concept de stationnement global sera élaboré de l'intra-muros jusqu'à la Perrausa.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 40'000.00 POUR L'ETUDE DE MOBILITE ET DE STATIONNEMENT DU SECTEUR DE LA CONDEMINE ET D'ARRUFFENS

2.2 DEMANDE DE CREDIT DE CHF 50'000.00 POUR LA MISE EN PLACE DE DEGRILLEURS DANS LES DEVERSOIRS D'ORAGE DES COLLECTEURS EN PROVENANCE DE L'INTRA-MUROS

M. le Président passe la parole à **M. Luc BARDET**, Conseiller communal, Directeur du dicastère EAU/EPURATION, pour la présentation du rapport du Conseil communal. Il profite de l'occasion pour le féliciter, ainsi que son épouse, pour pouvoir goûter, à partir de maintenant, aux joies de la parentalité.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

M. le Président passe la parole à **M. Jean-Marcel SCHMOUTZ**.

« Réunie en séance le mardi 31 janvier et le mardi 7 février, la Commission financière a pris connaissance de la demande de crédit de CHF 50'000.00 pour la mise en place de dégrilleurs dans les déversoirs d'orage des collecteurs en provenance de l'intra-muros.

Ceci est une mesure de compensation demandée par le Service de l'environnement au renoncement de la mise en séparatif de l'intra-muros, qui évidemment nous aurait coûté beaucoup plus cher.

C'est pour cette unique raison que la Commission financière a accepté à l'unanimité des membres présents cette demande de crédit. Elle vous invite à en faire de même. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

■ **Intervention de Mme Ophélie BRODARD, pour le Groupe Les Verts**

« Lors de sa séance de préparation du 20 février dernier, le Groupe Les Verts a étudié cette demande de crédit avec attention. Si nous l'approuvons pour ce qui concerne la mise en place de dégrilleurs, nous n'en regrettons pas moins qu'il s'agisse d'une mesure de compensation au renoncement de la mise en séparatif de l'intra-muros. La mise en séparatif, même si bien plus onéreuse que la mise en place de dégrilleurs, aurait été souhaitable, d'un point de vue environnemental.

Néanmoins, nous recommandons au Conseil général d'approuver cette demande de crédit. »

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 50'000.00 POUR LA MISE EN PLACE DE DEGRILLEURS DANS LES DEVERSOIRS D'ORAGE DES COLLECTEURS EN PROVENANCE DE L'INTRA-MUROS.

2.3 DEMANDE DE CREDIT DE CHF 40'000.00 POUR LA MISE EN PLACE D'UNE VANNE DE RÉGULATION ET D'UN SYSTÈME DE CHLORATION POUR LE TRAITEMENT DES EAUX DE MASSONNENS

M. le Président passe la parole à **M. Luc BARDET**, Conseiller communal, Directeur du dicastère EAU/EPURATION, pour la présentation du rapport du Conseil communal.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

M. le Président passe la parole à **M. Philippe AYER**.

« La Commission financière a étudié le message de ce crédit lors de sa séance du 31 janvier 2017 puis a rencontré le Conseil communal, qui lui a fourni les réponses à ses questions en date du 7 février dernier.

C'est à l'unanimité que la Commission financière a voté en faveur de ce message et propose au Conseil général d'en faire de même. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

■ **Intervention de Mme Christelle MASUR LUU, pour le Groupe Les Verts**

« Réuni en séance de préparation, le Groupe Les Verts a étudié cette demande de crédit et l'approuve. La mise en place d'une vanne de régulation permettra d'optimiser le rendement de la source et évitera le gaspillage d'eau en cas de dépassement de la limite de traitement du système d'UV.

Nous sommes par contre étonnés qu'il n'y ait pas encore de système de chloration à cet endroit. Si on ne souhaite évidemment jamais qu'une contamination de l'eau potable ne se produise, cela n'en reste pas moins une éventualité, déjà vécue dans d'autres communes.

Les sources du Gibloux fournissent quelque 30 % de l'eau potable consommée à Romont. Une contamination ne resterait pas sans conséquences sanitaires sur la population romontoise. Nous demandons que le système de chloration soit mis en place le plus rapidement possible.

Nous recommandons donc au Conseil général d'approuver cette demande de crédit. »

M. BARDET prend bonne note de la remarque et précise que la mise en place sera effectuée dans les meilleurs délais.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 40'000.00 POUR LA MISE EN PLACE D'UNE VANNE DE REGULATION ET D'UN SYSTÈME DE CHLORATION POUR LE TRAITEMENT DES EAUX DE MASSONNENS.

2.4 DEMANDE DE CREDIT DE CHF 66'000.00 POUR L'ETUDE DE REHABILITATION DES SOURCES DU GIBLOUX

M. le Président passe la parole à **M. Luc BARDET**, Conseiller communal, Directeur du dicastère EAU/EPURATION, pour la présentation du rapport du Conseil communal.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

M. le Président passe la parole à **Mme Corine CUDRE-MAUROUX**

«La Commission financière a examiné le message de ce crédit d'étude lors de sa séance du 31 janvier 2017 et a rencontré le Conseil communal, qui lui a fourni les réponses à ses questions en date du 7 février dernier.

C'est à l'unanimité de ses membres que la Commission financière a voté en faveur de ce message, et invite le Conseil général à en faire de même. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

■ **Intervention de Mme Stefanie LOSEY, pour le Groupe Les Verts**

« Lundi dernier, lors de sa réunion de préparation, le Groupe Les Verts a étudié avec attention cette demande de crédit. Nous soutenons cette démarche qui permettra à la Commune de Romont de connaître l'état exact des différents captages du Gibloux et le potentiel qu'ils ont. Cela permettra également à la Commune de savoir si ces sources peuvent jouer un rôle important en cas de problèmes avec l'approvisionnement par Vaulruz, où il n'y a qu'une seule conduite, ou s'il faut trouver d'autres solutions.

Comme il s'agit d'une demande de crédit pour une étude, nous espérons que celle-ci soit faite très rapidement, afin que le Conseil communal puisse se pencher bientôt sur les résultats et décider de la suite à y donner. »

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 66'000.00 POUR L'ETUDE DE LA REHABILITATION DES SOURCES DU GIBLOUX.

3. ELECTIONS

3.1 ELECTION DU/DE LA PRESIDENT-E DU CONSEIL GENERAL

Pour rappel, il avait été décidé, en séance du 6 avril 2016 réunissant M. le Syndic et les Présidents des différents Partis politiques, que les présidences et les vice-présidences seraient assurées par un tournus entre les différentes formations politiques. Selon le calendrier établi, la Présidence revient, en 2017, au Groupe PDC.

Sur proposition du Groupe précité, le Bureau a reçu la candidature de **Mme Christine VALLELIAN**, actuelle Vice-Présidente.

Pour rappel, les dispositions de l'art. 46 de la Loi sur les communes sont applicables pour ces élections. Ces dispositions, modifiées au 1^{er} juillet 2015, sont les suivantes :

Art. 46

1

Sous réserve de l'alinéa 1bis, les élections ont lieu au scrutin de liste et à la majorité absolue des bulletins valables au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. En cas d'égalité, le président procède au tirage au sort.

1bis

Si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement, à moins que l'organisation d'un scrutin de liste conformément à l'alinéa 1 ne soit demandée par un cinquième des membres présents.

Aucune autre proposition de candidature n'est formulée pour la Présidence du Conseil général. Le scrutin de liste (vote au bulletin) n'est pas requis.

DECISION

MME CHRISTINE VALLELIAN EST ELUE TACITEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 46 AL. 1BIS DE LA LOI SUR LES COMMUNES PRESIDENTE DU CONSEIL GENERAL.

M. le Président félicite Mme VALLELIAN et espère qu'elle aura autant de plaisir à cette fonction qu'il en a eu durant cette année. Il lui demande si elle accepte son élection.

Mme VALLELIAN déclare accepter son élection avec fierté et plaisir et poursuit comme suit :

« Mon état d'esprit est à l'image de ces paysages qui, il y a quelques semaines, étaient givrés et enchanteurs. Il - mon état d'esprit – est tantôt enivré, tantôt figé.

Mais ce soir, je suis enchantée. Vous me confiez le mandat de Présidente, et celui d'Ambassadrice !

- *Celui de Présidente, où je me devrai de mener les séances durant lesquelles des décisions seront à prendre, au plus près de notre conscience, en mesurant les tenants et aboutissants de chaque objet proposé et, toujours dans l'esprit*

d'améliorer le bien commun de notre Ville. Cette tâche, je l'accomplirai dans le respect et avec votre soutien.

D'ailleurs, face à vous, je ne serai pas seule au monde. M. BARD saura être mon précieux coach !

- *Celui d'Ambassadrice où j'aurai le plaisir et la joie de représenter notre Commune lors de diverses manifestations. Je me réjouis d'ores et déjà de ces nouvelles rencontres.*

La communication reste la base de tout échange humain. Chacun entend et comprend ce qui lui semble juste. Chacun possède sa vérité au travers de ses croyances et de ses certitudes. Échanger les avis de chacun, les questionnements de chacun, d'écouter et créer ainsi un groupe intègre tout en respectant l'individu et les compétences de chacun !

J'aimerais que s'installe entre nous un dialogue sain et constructif.

Pour 2017, de nombreux défis attendent notre Commune. Retroussons nos manches, serrons-nous les coudes et donnons-nous la main pour les relever, les défendre, dans l'espoir non seulement de disposer d'études, mais de les voir se réaliser, et que s'installe une fructueuse collaboration entre les membres de notre Exécutif et Législatif !

Si les feux s'en mêlent dès demain dans notre ville, je désire que cette année soit un feu d'artifices d'engagements et de visions positives. Et si les feux sont verts et passent au rouge lors de nos Assemblées, j'essayerai de garder le feu orange entre nous.

Je vous remercie de m'avoir écoutée et de votre confiance. »

« Applaudissements... »

3.2 ELECTION DU/DE LA VICE-PRESIDENT-E DU CONSEIL GENERAL

Toujours en référence à la séance du 6 avril 2016 réunissant M. le Syndic et les Présidents des différents Groupes politiques, la Vice-Présidence revient, en 2017, au Groupe UDC.

Sur proposition du Groupe précité, le Bureau a reçu la candidature de **M. Manuel HURNI**.

Aucune autre proposition de candidature n'est formulée pour la Vice-Présidence du Conseil général. Le scrutin de liste (vote au bulletin) n'est pas requis.

DECISION

M. MANUEL HURNI EST ELU TACITEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 46 AL. 1BIS DE LA LOI SUR LES COMMUNES VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL.

« Applaudissements... »

M. le Président félicite M. HURNI et lui demande s'il accepte son élection.

M. HURNI déclare accepter son élection avec plaisir.

M. le Président lui souhaite le meilleur dans l'accomplissement de cette tâche de Vice-Président.

3.3 ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS

Suite à la démission de M. Jean-Pierre AEBERHARD de son poste de membre du Conseil général et de membre de la Commission des naturalisations, représentant du Parti UDC, un membre doit être nommé pour assurer son remplacement.

Sur proposition du Parti UDC, le Bureau a reçu la candidature de **M. Olivier MARILLER**.

Aucune autre proposition de candidature n'est formulée. Le scrutin de liste (vote au bulletin) n'est pas requis.

DECISION

M. OLIVIER MARILLER EST ELU TACITEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 46 AL. 1BIS DE LA LOI SUR LES COMMUNES MEMBRE DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS.

« *Applaudissements...* ».

M. le Président félicite M. MARILLER et lui demande s'il accepte son élection.

M. MARILLER déclare accepter son élection et remercie les membres du Conseil général pour ce vote. Il se réjouit de travailler pour cette Commission.

4. DIVERS

4.1 BATIMENT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE – REAMENAGEMENT SUITE A L'AGRESSION SURVENUE AU SERVICE SOCIAL LE 31.01.2017

- **Intervention de M. Didier DEMIERRE, Conseiller communal en charge du dicastère des BATIMENTS**

« Pour ma première prise de parole durant le Conseil général, j'aurais préféré qu'elle soit utilisée pour une autre demande ou plutôt ... pour une autre information. »

En effet deux incidents se sont déroulés en très peu de temps dans les locaux du bâtiment de la Rue du Château 93, siège de notre Administration, à savoir

- *Vol d'argent par un inconnu qui s'est introduit dans un Bureau du rez.*

- *Agression physique et acte de vandalisme dans un Bureau du Service social, au 3^e étage, événement relaté dans la Presse.*

La sécurité du Personnel est primordiale. Aussi le Conseil communal a-t-il décidé de procéder à quelques travaux urgents, de façon à modifier et surtout sécuriser les locaux, en premier lieu en regroupant le Personnel du Service social au rez-de-chaussée, puis par la suite en sécurisant également les accès dans tous les étages. Actuellement, notre bâtiment administratif est un vrai moulin !

Le coût total de ces modifications n'est pas encore connu. Le Conseil communal a tenu compte du fait que, dans un proche avenir, le départ de l'auditorium et de la bibliothèque notamment libéreront des locaux afin de moduler au mieux l'Administration.

Le Conseil communal soumettra à l'approbation du Conseil général, dans sa séance de mai, une demande de crédit pour les travaux de réaménagement du bâtiment administratif communal qui devraient débiter dès la semaine prochaine.

Considérant la sécurité du Personnel primordiale, le Conseil communal compte sur votre compréhension par rapport à cette situation particulière. »

4.2 NOUVELLE ECOLE A LA CONDEMINE – PROJET ZELDA, DU BUREAU BAUART

■ Intervention de M. Dominique BUTTY, Syndic

« Je ne vais pas refaire l'entier de l'historique mais simplement rappeler quelques faits importants :

- *L'étude démographique a démontré la nécessité de créer un nouveau bâtiment scolaire.*
- *L'attribution du projet s'est faite sur la base d'un concours.*
- *Le concours a été remporté par le Bureau Bauart.*

L'échec de la fusion des trois communes de Billens-Hennens/Mézières/Romont, en date du 8 mars 2015, a donné un important coup de frein au projet.

J'ai consulté les archives et, si je déteste mettre en avant le rôle du Syndic par rapport aux autres éléments démocratiques, force est de constater que les trois mousquetaires Chammartin/Girardin/Brodard ont tous trois disparu de la tête de leur commune respective.

Le nouveau Conseil communal a été assermenté le 16 avril 2016. Nous avons tenu des séances d'étude du projet avec les concepteurs en date du

- 13 mai 2016 *Mise à niveau des nouveaux élus.*
- 16 août 2016 *Recherche d'un consensus entre les concepteurs et les utilisateurs.*
- 13 décembre 2016 *Analyse des difficultés tant financières que fonctionnelles, sans le Bureau Bauart.*
- 12 janvier 2017 *Demande au Bureau Bauart de comparer les coûts avec ceux de l'école en cours de réalisation à Ursy.*
- 16 février 2017 *Rencontre avec les représentants du Bureau Bauart et les représentants de la Commune (M. Demierre, Mme Poulin, M. Cornu, M. Perrier, M. Butty pour le Conseil communal, et M. Décrind, Chef de Service).*

L'objectif de cette rencontre était de réaliser si le projet ZELDA supportait la comparaison financière avec un objet similaire et si les modifications demandées suffisaient à rendre l'objet désirable.

A la suite immédiate de cette rencontre, le Groupe décida de proposer le renoncement à l'exécution du projet ZELDA, proposition qui sera validée par le Conseil communal lors de sa séance du 20 février 2017.

La décision a été transmise par téléphone au Bureau Bauart le 22 février 2017 et d'une manière presque synchrone aux Syndics de Mézières et de Billens-Hennens.

Les éléments qui nous ont amenés à prendre cette décision sont les suivants :

➤ **Aspect financier**

La construction coûte cher en 2017 et quel que soit le système utilisé, nous n'échapperons pas à un investissement conséquent. Je renonce à articuler un chiffre étant donné que nous n'avons pas encore de plan B. La salle de gymnastique double pèse très lourdement dans le budget.

➤ **Aspect fonctionnel**

A l'arrivée de notre démarche, nous devons constater que le manque d'intégration des utilisateurs a créé une grande incompréhension mutuelle. Le projet, quoique réalisable, ne soulevait plus l'enthousiasme et la volonté de la réalisation s'était envolée.

Pour ceux qui ont déjà réalisé, dans le privé, une construction dans leur vie, il est aisé de comprendre qu'il est impossible de s'impliquer en marche arrière et avec des craintes dans un projet tant les éléments perturbateurs lors de la réalisation suffisent déjà à mettre à l'épreuve les maîtres d'oeuvre.

Le Conseil communal regrette cet état de fait par respect pour le travail remarquable effectué par le Bureau Bauart ainsi que tous les intervenants dans le dossier.

Cependant, tout n'est pas perdu, et l'expérience acquise va servir pour le nouveau projet déjà dans la fixation du cadre financier, la structure, le choix des équipes intervenantes.

Nous n'avons pour l'heure arrêté aucune stratégie pour le futur mais allons dans les plus brefs délais nous atteler à la tâche, bien conscients de la nécessité à court terme de disposer de nouveaux locaux.

Encore une dernière bonne nouvelle, à savoir la concrétisation du Cercle scolaire réunissant les Communes de Billens-Hennens, Mézières et Romont qui avance à grand pas. »

■ **Intervention de M. Nicolas SALAMIN, Conseiller général, pour le Groupe socialiste**

« Nous remercions le Conseil communal pour les informations données ce soir au sujet du projet de l'école de la Condémine.

Nous ne pouvons que regretter que le travail effectué et l'argent dépensé pour le projet ZELDA ne serve au final à rien, mais le Groupe PS reste optimiste que le nouveau projet qui va être proposé par le Conseil communal permette enfin de répondre aux attentes de la population.

Le Groupe PS déplore néanmoins que les informations sur ce projet essentiel pour notre Commune nous aient été données au compte-goutte durant tout l'historique du projet ZELDA. Il semble important à notre Groupe que le Conseil général puisse avoir suffisamment tôt une vue détaillée du nouveau projet qui sera mis en place pour que nous puissions nous prononcer de façon réfléchie et objective. Nous invitons donc le Conseil communal à le faire dès que possible pour toutes les étapes à venir du nouveau projet d'école.

Le Groupe PS comprend les difficultés inhérentes à ce projet dont a hérité notre Conseil communal actuel, mais nous ne pouvons que profondément regretter qu'un tel projet, essentiel pour la Commune de Romont, prenne autant de temps. Ceci est d'autant plus dommageable qu'une nouvelle école à la Condémine est plus que nécessaire, et la présence de containers temporaires depuis de nombreuses années sur le site de la Condémine le démontre clairement.

Pour le Groupe Socialiste, la nouvelle école doit être fonctionnelle pour les enseignants, accueillante pour les enfants et adaptée au besoin des classes. Nous demandons donc au Conseil communal de faire tout son possible pour que ces aspects soient pris en compte en priorité dans le nouveau projet et que toutes les parties prenantes de l'école soient consultées lors de son élaboration. Finalement, l'aspect financier du projet est important pour notre Groupe et nous devons tout faire pour qu'il soit cohérent avec les finances communales. N'oublions cependant pas qu'il s'agit d'un investissement à très long terme, essentiel pour notre Commune et son développement futur. Nous trouverions dès lors dommage que ce projet soit à nouveau retardé et donc pénalise nos élèves, pour des raisons financières seulement. »

■ **Intervention de Mme Christelle MASUR LUU, Conseillère générale, pour le Groupe Les Verts**

« Dans la presse en décembre 2016, nous avons pu lire que le projet "Zelda" pourrait être abandonné. Nous en avons la confirmation ce soir. Le Groupe Les Verts nourrit un certain nombre d'inquiétudes quant à cette problématique.

Sur le plan financier, l'étude et la construction d'un nouveau bâtiment scolaire a déjà coûté près d'un million (montant tiré du budget 2017) et d'autres frais ont probablement été engagés depuis. Une rupture du contrat entraînerait probablement des indemnités à verser au Bureau d'architecture, qui n'est pas responsable des couacs torpillant leur projet.

D'autre part, pendant que ledit projet piétine allégrement, les containers eux, se multiplient inexorablement sur le site de la Condémine, ce qui a également un coût. Des travaux ont même eu lieu dans le bâtiment de la vieille ville pour bricoler des salles de fortune : cela aussi, n'a probablement pas été réalisé à titre gracieux.

Ensuite, sur le plan humain : en ce qui concerne le quotidien des élèves et des enseignants, essayez de vous représenter ce qui se passe sur le terrain : depuis une dizaine d'années, la population augmente, et conséquemment aussi le nombre d'élèves scolarisés. Pour répondre au besoin de classes en constante augmentation, il a fallu bricoler et grappiller de l'espace dans les coins et recoins des bâtiments existants.

Dans le bâtiment de la ville, on a d'abord perdu la salle vidéo qui servait aussi souvent de salle d'appui. Une classe y a été installée moyennant quelques aménagements car la salle n'était pas conçue pour cela. En 2008 une classe a été bricolée dans une extrémité de couloir. Puis en 2011, une autre classe a été coincée dans le fond de la salle des maîtres. Une enseignante avait d'ailleurs fait remarquer à l'époque que les normes concernant l'espace vital dévolu aux animaux semblaient plus strictes que celles concernant les élèves... Dans la salle en question, il y a juste la place de caler les pupitres des élèves en plus de celui de la maîtresse, et l'on s'y déplace difficilement.

Concernant les enfants bénéficiant d'appui spécialisé, ceux qui n'ont pas la chance de pouvoir occuper les minuscules studios en soupente des combles travaillent dans ce qu'il reste de la salle des maîtres, dans la salle de photocopies, ou même dans les couloirs, puisque l'école n'a plus assez de locaux adaptés à disposition.

Quant à la Condémine, vous savez sans doute que les containers n'ont pas du tout une forme pratique pour aménager une classe : en effet un espace rectangulaire au lieu de carré relègue les enfants du fond bien trop loin de la maîtresse et du tableau. Inutile de tenter d'organiser la classe en largeur, puisque les fenêtres occupent les parois les plus longues. Et cela sans parler des problèmes de régulation de la température que M. SALAMIN a déjà soulevés dans les divers lors du Conseil général d'octobre 2016.

Ce bref tour d'horizon vous permet de constater qu'un projet qui traîne coûte fort cher et impose des conditions de travail aux enseignants et aux élèves qui se détériorent d'année en année. Vu les importants projets de construction de logements actuellement en cours à Romont, cela ne va pas aller en s'améliorant.

Nous constatons par ailleurs que la Fondation Handicap Glâne qui a acquis en juillet 2016 le terrain communal derrière le Bicubic, n'a pas traîné, elle, à mettre en chantier

son propre projet d'école : le concours d'architecture s'est terminé en octobre dernier et la fin de la construction est prévue pour 2019. Cette école, dont la genèse est bien plus récente que celle du site de la Condémine, sera certainement terminée bien avant le projet communal, ce qui est difficile à accepter !

Nous avons lu dans la Presse que le projet d'école version "Zelda" coûterait trop cher, ce qui a été confirmé ce soir. Peut-être en effet que ce projet-là est particulièrement onéreux et qu'un budget devrait dorénavant être défini avant la mise au concours d'un tel bâtiment. Mais que penser alors du projet de centre sportif de Bossens qui devrait finalement coûter le double de ce qui a été prévu dans la planification financière ? Le Conseil Communal semble bien éloigné des préoccupations de la population et de ses besoins ! La formation de nos enfants est plus importante que de pouvoir jouer quelques semaines de plus sur les terrains sportifs de Bossens ! Les Verts souhaitent donc que le Conseil Communal revoie au plus vite les priorités des investissements et que ces priorités se reflètent dans une planification financière sérieuse basée sur les moyens dont dispose réellement notre Commune.

En effet, l'école primaire, on y passe minimum 8 ans de sa vie, 5 jours sur 7, 39 semaines par an...et ce n'est que le début de la scolarité : c'est le socle sur lequel se construiront les apprentissages du secondaire, puis la formation professionnelle. Ce n'est pas rien ! Et pour les enseignants cela représente encore davantage...! Soigner l'école, soigner les élèves, c'est cultiver l'envie d'apprendre et donner accès aux formations supérieures à chacune et chacun, formations qui permettent d'obtenir de meilleurs emplois avec de meilleurs salaires...

En effet, le lieu de scolarisation n'est pas un facteur négligeable dans la réussite scolaire. Un bâtiment qui offre des classes bien proportionnées, favorisant de bonnes conditions de travail, c'est important. Par exemple, pour les élèves qui sont en difficulté et ont besoin d'appui, l'efficacité de cet appui n'est pas du tout le même dans une salle fermée et calme propice à la concentration que dans un couloir qui résonne, où il y a du passage et du bruit. De plus, il est difficile de garantir la confidentialité dans ces conditions. Il est, là aussi, nécessaire d'avoir des salles adaptées à disposition : le couloir est fait pour circuler et déposer ses affaires, et non pas pour y travailler faute de place ailleurs.

Plus il y a d'élèves en difficulté mal aidés, moins ils ont accès à des professions bien rémunérées à la fin de leur formation. De plus, le risque de chômage et de recours à l'aide sociale est accru. En conséquence de quoi, la capacité de la population à participer à l'économie et à contribuer aux impôts communaux, cantonaux et fédéraux baisse.

Pour terminer, sur le plan de la construction en elle-même, le Groupe Les Verts tient à souligner l'exemplarité de la nouvelle école inaugurée cet automne à Vaulruz : elle a été réalisée avec du bois issu de la région, valorisant ainsi les compétences des artisans locaux et favorisant un circuit court de production. L'Etat de Fribourg lui emboîtera le pas en utilisant la production de bois des forêts du Canton pour la construction du futur centre de la Police cantonale, à Granges-Paccot. Nous y voyons une intéressante possibilité d'économiser de l'argent tout en valorisant un matériau renouvelable local.

Le Groupe Les Verts demande donc au Conseil Communal de bien vouloir faire toute la lumière sur ce projet :

- *Quel montant a été dépensé jusqu'à maintenant et est donc irrécupérable ?*
- *Combien cela va-t-il encore coûter en cas d'abandon du projet (indemnités, containers supplémentaires, etc.) ?*
- *Un nouveau projet ne serait-il finalement pas aussi cher au final, après des années d'attente et de location de containers ? Pouvons-nous avoir une estimation de ces coûts ?*
- *Qui pilote le projet et quelle connaissance de la situation sur le terrain a cette personne ? Travaillera-t-elle avec les usagers des bâtiments scolaires actuels ? Existera-t-il un groupe de travail comprenant des représentants de tous les acteurs concernés par ce projet ?*
- *Qu'allez-vous faire maintenant au sujet de cette nouvelle école, avec quel budget et dans quels délais ?*

Pour terminer, le Groupe des Verts tient à souligner qu'il déplore l'abandon de ce projet. Toutes les pistes pour en réduire les coûts ont-elles vraiment été explorées ?

Le Groupe Les Verts sera très attentif aux suites que le Conseil Communal donnera au fiasco que représente l'abandon d'un projet aussi important pour la population. Il se réserve le droit à la voie judiciaire si cela devait s'avérer nécessaire. »

■ **Réponse de M. Dominique BUTTY, Syndic**

« L'intervention de M. SALAMIN était tellement pleine d'indications et de conseils que je serai content de relire l'entier de ses encouragements et de ses conseils intelligents. Le Conseil communal tiendra compte des remarques émises, qui m'ont convaincu.

Concernant l'intervention de Mme MASUR LUU, alors là la situation se gâte ! BUTTY pas content ! Il y a une phrase que vous auriez pu éviter, soit de dire que le Conseil communal était éloigné des soucis de la population ! Pour moi, il s'agit d'une page qui s'est tournée et j'ai de la peine à cacher ma déception. Ma réponse se limitera donc à quelques chiffres, car je ne peux pas admettre vos propos. Lorsque vous dites que le Syndic est éloigné de la population, ce n'est pas grave parce que je peux me défendre, mais dire que l'entier du Conseil est éloigné des soucis de la population, je ne peux l'admettre !

Le Conseil général a accordé un crédit de CHF 2'200'000.00 pour l'étude du projet. Sur cette somme ont été dépensés env. CHF 1'000'000.00, dont CHF 480'000.00 pour des frais d'honoraires facturés par le Bureau BAUART. Pour nous aider à prendre la décision tendant à savoir si nous continuions avec ce projet ou si on cherchait une autre solution, la Commune s'est associée l'aide d'un juriste qui nous a fourni des éléments de réflexion sur la manière de poursuivre le projet. La dépense chiffrée de l'abandon du projet ZELDA n'est pas encore connue, car nous attendons encore la réaction du Bureau Bauart qui a été informé mercredi après-midi. »

4.3 STATIONNEMENT ET MOBILITE

■ **Intervention de Mme Stefanie LOSEY, Conseillère générale, pour le Groupe Les Verts**

« Si la Commune de Romont a mandaté plusieurs études en lien avec le stationnement (la dernière votation du Conseil général à ce sujet date de ce soir), la mobilité reste le parent pauvre des préoccupations communales. Or l'un ne va pas sans l'autre ! Régler les questions de stationnement n'est pas suffisant. C'est la mobilité dans son ensemble, comprenant non seulement les voitures, mais également les transports publics et la mobilité douce qui doit être revue dans notre cité. Cyclistes, piétons, avec ou sans poussette, personnes en chaise roulante ou à mobilité réduite, chacune et chacun doit avoir sa place dans l'espace public, et ce en toute sécurité.

Les Verts demandent au Conseil communal ce qu'il va faire de concret, allant dans ce sens de la mobilité dans son ensemble ? Quelles seront les mesures mises en place afin de faciliter la cohabitation des différents types de mobilité à Romont, tout en privilégiant les alternatives à la voiture ? Comment le Conseil communal compte-t-il désengorger l'intra-muros et en améliorer l'attrait touristique ? Dans quels délais le Conseil communal va-t-il présenter des projets concrets ?

Si les dernières législatures étaient celles des études, nous souhaitons que celle en cours soit celle des réalisations ! Et si la Socque trouve que « 5 ans ça va être long », il n'en reste déjà plus que 4 Les pessimistes diront même qu'il n'en reste que 3, tant la dernière année d'une législature est peu propice aux grandes décisions. »

■ **Réponse de M. Marc MENOUD, Conseiller communal**

« Votre question n'est pas unique. Ces derniers mois, bon nombre d'autres Conseillers généraux ont posé la même question ou ont les mêmes interrogations concernant ces études et leurs réalisations. Le Conseil communal est très préoccupé par ces situations et communiquera dès que possible sur le sujet. »

REMERCIEMENTS DE M. DOMINIQUE BUTTY, SYNDIC, A M. VINCENT BRODARD, PRESIDENT SORTANT

« Monsieur le Président du Conseil général, Cher Vincent,

Lors d'une de nos fréquentes rencontres à l'Escale, je t'ai signalé que j'avais reçu le mandat de te féliciter à la fin de la séance du Conseil général de ce jour.

En mal d'inspiration, j'ai sollicité ton aide, sollicitation restée toujours muette à moins que tu n'aies, dans un sursaut, pondu un panégyrique ?

Je garde toujours en mémoire De Funès demandant à Yves Montand : « Et maintenant, Blaze, flattez moi ! »

Vincent, alors que nous portions tous les deux des shorts à Arruffens, aurais-tu imaginé une seconde que nous nous trouvions tous les deux au Pensionnat St-Charles dans la situation de ce soir ?

Le destin a parfois un de ces humours !

En fait nous avons trois chromosomes en commun au minimum. Le quatrième possible aurait pu être celui de l'appartenance politique mais tu accepteras volontiers si je te dis qu'il ne nous est pas commun.

Le premier chromosome est le X bien évidemment commun à tous les individus de la salle. Le deuxième est le Y malheureusement hyper représenté dans notre plenum et enfin, le chromosome des fils de maîtres de CO, toi à Albin et moi à Francis. Avec cette génétique commune, le destin et le grand fleuve de la vie s'ouvriraient devant nous. Comme nous ne « cheminions de fer » pas sur les mêmes rails, il a fallu que nous soyons tous deux élus au Grand Conseil pour nous retrouver après trente ans de séparation.

Hélas, alors que je me consacrais avec force et vigueur pour la défense de mon animal fétiche, le mulet, ton cœur battait plus pour les transports publics et le rail.

Badaboum brusquement plus de Vincent ... Disparu ! Et voilà qu'il réapparaît en Président du Conseil général de notre merveilleuse cité.

Je n'oublierai jamais ton discours vindicatif du début de législature. Tu m'as fait trembler sur mon socle de Syndic, socle dont le ciment n'était pas encore sec. Tu voulais changer la fonction et renoncer à la forme de « chambre de validation » que tu avais toujours connue : panique dans mon esprit !

Comme une tisane après une cuite, ton comportement durant ton année de présidence a été dynamique, constructif, enjoué et agréable.

Tout n'a été que bonheur et cerise sur le gâteau, alors que je m'attendais au pire concernant le Centre sportif, tu as été un élément stabilisant, unifiant, mettant les choses à leur juste place et utilisant le recul nécessaire à l'analyse.

Pour l'ensemble de ton œuvre mais particulièrement pour la soirée que j'appellerai celle du « Centre sportif », je ne peux que te remercier. Le manque d'inspiration évoqué en début de message étant, tu l'as bien compris, feint.

Merci Vincent ! »

Applaudissements ... Et remise de trois bouteilles ainsi que du diplôme d' « Ecureuil d'honneur ».

REMERCIEMENTS DE M. DOMINIQUE BUTTY, SYNDIC, A MME CHRISTINE VALLELIAN, PRESIDENTE NOUVELLEMENT ELUE

« Chère Christine,

J'ai réalisé que nous avons des chromosomes communes, le chromosome X et celui des BUTTY, moi de Mézières et toi d'Ursy. Je tiens à te féliciter pour ta brillante élection en t'offrant ces quelques fleurs.

Félicitations et à dans une année ... pour la critique !

« Applaudissements. »

CONCLUSIONS DE M. VINCENT BRODARD, PRESIDENT SORTANT

« Cher Dominique,

Je vais aussi profiter, lors de ma dernière intervention en tant que premier citoyen, pour te remercier très sincèrement et très chaleureusement pour tes paroles. Nous avons effectivement pas mal de points communs, et des points de « friction » aussi ! C'est ce qui fait le sel.

En guise de conclusion de cette soirée, je n'ai rien préparé mais j'ai un certain nombre de choses à vous raconter. Tout d'abord, je fais référence à mon discours introductif lors de mon élection à la présidence du Conseil général, dont une partie était repris d'un livre d'Edwy Plenel, que je considère véritablement comme quelqu'un de bien et qui mérite d'être lu également sur son site Internet.

Vous vous souvenez peut-être que je vous dois une réponse sur quelque chose que j'avais souhaité en fin de mon discours, soit l'adoption d'un règlement du Conseil général. Je me suis adressé au Bureau du Conseil général pour concrétiser cette idée. Le Bureau a traité cette question et je me suis vite rendu compte qu'en définitive, un règlement à proprement parlé n'était pas absolument indispensable, car il existe cette fameuse lettre d'information datée de juin 2016, donnant un certain nombre d'explications sur les outils à disposition des Législatifs communaux. Finalement, la rédaction d'un règlement du Conseil général ne serait que la reprise des dispositions de la Loi sur les communes, de son Règlement d'exécution ou de la Loi sur l'exercice des droits politiques. Ainsi, le Bureau a finalement renoncé à la rédaction d'un règlement et a décidé de distribuer le document que vous avez reçu.

Vous aurez remarqué ce soir que mes capacités de mémoire des noms et prénoms ont très peu augmenté au fil des séances. Je me suis toujours débrouillé en demandant aux collègues du Bureau s'il y avait des interventions prévues par les Partis politiques, de manière à contourner le problème. Mais visiblement, venir vieux n'améliore pas la mémoire ! Je dois encore faire des efforts dans ce sens-là ! Merci beaucoup d'avoir fait preuve de compréhension à ce sujet.

Je vais terminer cette séance en vous signalant que l'apéro qui suivra aura lieu dans la salle se situant sur ce même étage. Je remercie très chaleureusement mes collègues du Bureau pour leur soutien durant toute cette année. Je remercie également les membres de l'Exécutif pour tout le travail effectué et leur souhaite bon courage pour la suite.

Merci à notre Secrétaire communal Yves pour ses conseils et son soutien sans faille durant toute cette année. Merci à toutes et tous pour ces séances que j'ai vécues.

Sur ces paroles, je clos cette séance en vous remerciant de votre attention et en vous souhaitant un bon Carnaval. »

Au nom du Conseil général

Le Président



Vincent BRODARD

Le Secrétaire



Yves BARD